

Addenda

**Plan d'aménagement spécial
Récupération de chablis
Unité d'aménagement 062-71
Saison 2021-2022**

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Réalisation :

A blue ink signature, likely of Sergiu Andronic, written over a horizontal line.

Sergiu Andronic, ing. f.
Unité de gestion Lanaudière
Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
150, rue St-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0
Téléphone : 450 886-0916, poste 226

Recommandation :

A blue ink signature, likely of François Lapalme, written over a horizontal line.

François Lapalme, ing. f.
Directeur régional
Direction de la gestion des forêts Lanaudière-Laurentides
289, route 117, suite 1
Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4
Téléphone : 819 425-6375, poste 247

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
6. DELAI PREVU POUR LA REALISATION DES TRAVAUX.....	2
6.1 EXERCICES FINANCIERS	2
6.2 DATE DU DEBUT DES TRAVAUX.....	2
6.3 DATE DE LA FIN DES TRAVAUX.....	2
10. IMPACT SUR LES GARANTIES, CONTRATS, ENTENTES ET POSSIBILITE FORESTIERE	2
10.2 MENTION, LE CAS ECHEANT, DU DEPASSEMENT DE LA POSSIBILITE FORESTIERE	2
13. APPROBATION DU PLAN	3

Liste des tableaux

TABEAU 12 - CALCUL DETAILLE DE L'AIDE FINANCIERE	4
--	---

Introduction

Le présent addenda modifie le plan spécial pour la récupération des bois affectés par un chablis dans un secteur de l'unité d'aménagement (UA) 062-71 approuvé le 18 février 2021.

Les modifications concernent le réajustement de la période de récolte 2020-2021 en 2021-2022.

Il a pour but de réitérer la demande d'aide financière du plan d'aménagement spécial 2019-2022, cette fois pour l'année 2021-2022.

Le tableau 12 précise les montants de l'aide financière à accorder.

Tous les détails, modalités, conditions et directives contenus dans le plan spécial restent en vigueur. Seuls le texte et les tableaux modifiés sont inclus dans l'addenda. La numérotation des titres et des sous-titres utilisée fait référence au plan d'aménagement spécial original.

6. Délai prévu pour la réalisation des travaux

6.1 Exercices financiers

Dès son approbation par les autorités, ce plan spécial pourra être appliqué. Il fait partie de la programmation annuelle de la saison 2021-2022.

6.2 Date du début des travaux

Ce plan spécial sera réalisé durant la saison d'activité 2021-2022, à compter du début du mois de juin.

6.3 Date de la fin des travaux

La date de la fin des travaux sera la fin de juin 2021.

10. Impact sur les garanties, contrats, ententes et possibilité forestière

10.2 Mention, le cas échéant, du dépassement de la possibilité forestière

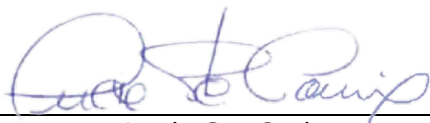
Tous les bois issus de ce plan spécial font partie intégrante de la garantie d'approvisionnement des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement concernés de l'UA 062-71 pour l'exercice 2021-2022. La faible superficie en cause ne nécessitera pas de mesures particulières pour pallier d'éventuelles pertes dues à la dégradation des bois. De plus, aucun dépassement de possibilité forestière n'est envisagé.

13. Approbation du plan

J'approuve ce plan sous réserve des conditions énoncées ci-après :

- l'aide financière effectivement accordée au cours de l'année 2021-2022 sera calculée selon les données du rapport d'activités technique et financier (RATF) approuvé par le Ministère ;
- toute modification importante apportée au présent plan doit faire l'objet d'un addenda qui devra être approuvé avant son application.

La sous-ministre associée
aux Opérations régionales,



Lucie Ste-Croix

2021-11-24

Date

Le chablis Pignon Rouge se trouve dans l'unité d'aménagement 062-71.

Tableau 12- Calcul détaillé de l'aide financière

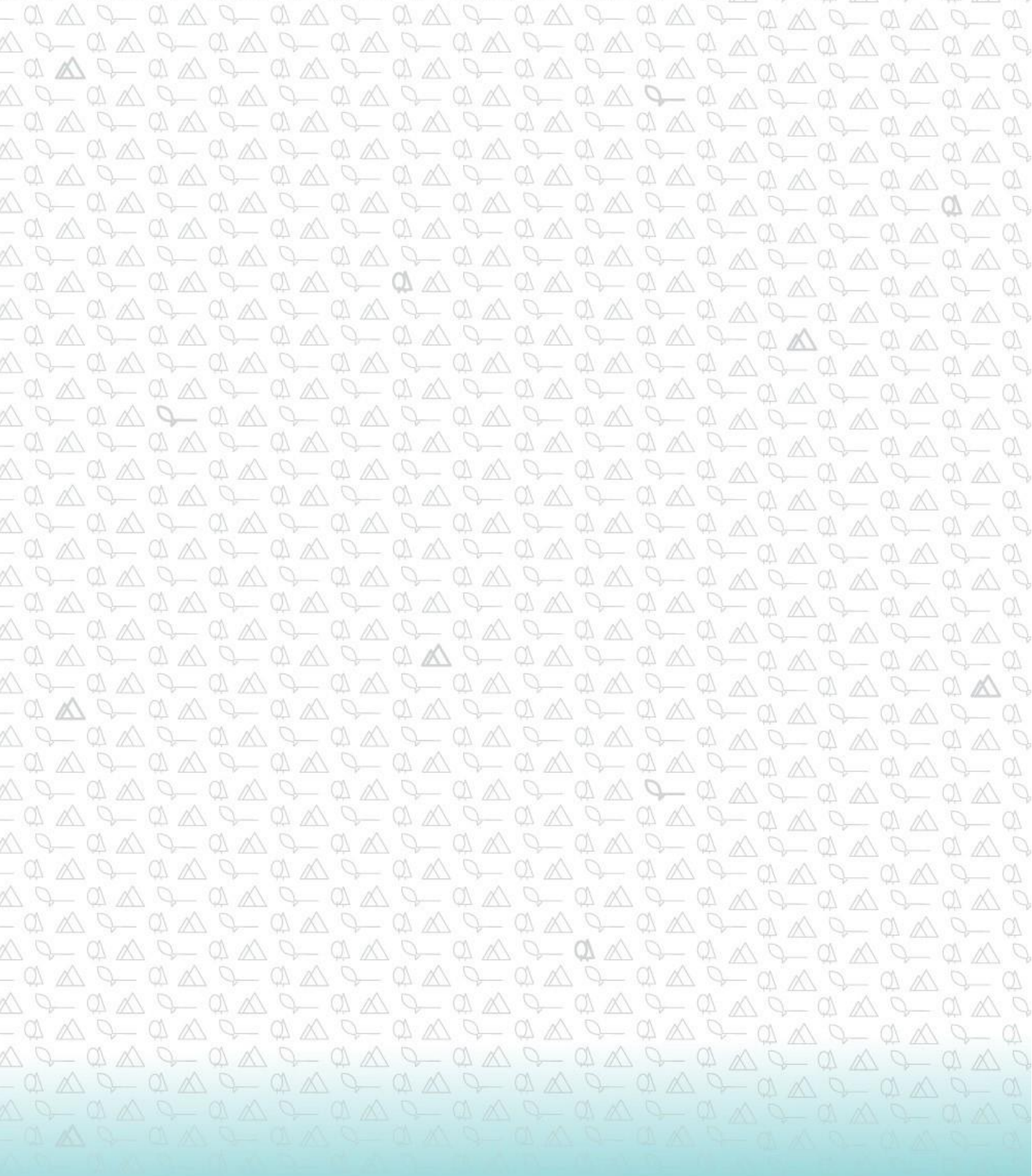
Tableau 12 - Calcul détaillé de l'aide financière

Destinataires	Numéro de droit	Zone de tarif (note 1)	Volume de bois à récupérer selon l'essence (note 2)			Aide de base selon l'essence (note 3)	
Noms			Qualité	Essences	(m ³)	(\$/m ³)	(\$)
Domtar inc.	225	652	D	BOP	565,97	0,25	141,49
Domtar inc.	225	652	D	ERR	55,97	0,25	13,99
Domtar inc.	225	652	B	PEU	1 011,93	1,85	1 872,07
Produits forestiers Lachance ^{[UI1][VA(2)]}	282	652	A	BOP	0,43	3,96	1,70
Produits forestiers Lachance	282	652	B	BOP	15,9	1,91	30,37
Produits forestiers Lachance	282	652	C	BOP	34,98	0,58	20,29
Produits forestiers Lachance	282	652	D, E	BOP	88,27	0,25	22,07
Scierie St-Michel inc.	287	652	B	PIG	2 078	4,83	10 036,74
Scierie St-Michel inc.	287	652	C	PIG	1 018,68	0,25	254,67
Total					4 870,13		12 393,39

Note 1 : Correspond à la zone de tarification applicable aux redevances forestières

Note 2 : Évalué à l'aide des extrants de simulation du CPF 2018-2023 pour l'UA 06271.

Note 3 : Si applicable, établie selon le taux de la grille 2021-2022_année 1.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec 